

Charte de la commission « Migrations et solidarités » de l'UPJB
Juin 2020

**L'UPJB et la cause des étrangers :
une longue histoire de vécu et d'engagements**

L'UPJB, anciennement Solidarité juive, a été constituée par des migrants venus d'Europe de l'Est qui, dès le début du XXe siècle, fuyaient la misère, les interdits professionnels, l'antisémitisme et les pogroms. A ce titre, et « *au vu de son histoire et en mémoire du génocide des Juifs pendant la seconde Guerre mondiale, l'UPJB est particulièrement militante et sensible au sort réservé aux immigrations dans notre pays* ». (Charte de l'UPJB)

L'histoire récente a souvent montré l'UPJB et son mouvement de jeunesse engagés dans les luttes aux côtés des étrangers en quête de statut. L'UPJB et ses membres ont démontré leur solidarité avec les exclus des politiques migratoires et leur engagement pour la défense des droits des étrangers à plus d'une reprise. Ils se sont investis dans différentes mobilisations, qu'il s'agisse des actions du Collectif contre les expulsions (1998-1999), de la lutte contre les centres fermés, de la dénonciation de « l'assassinat » de Semira Adamu (22 septembre 1998), du soutien actif aux occupations de « sans-papiers » dans les églises et les universités (2006-2009), de l'hébergement, en ses murs, de familles indiennes « illégalisées » (2009), du soutien en 2014 aux militants inculpés du Comité d'Actions et de Soutiens aux sans-papiers (CAS), du soutien à la mobilisation des « 450 Afghans » de l'église du Béguinage (2013-2014) de l'accompagnement de réfugiés aux côtés de la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés et d'autres associations d'aide humanitaire, ou de son inscription dans la coupole de la Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers (CIRÉ) en 2019.

Par ailleurs, en tant qu'association d'éducation permanente, l'UPJB accueille régulièrement des conférences et des débats faisant intervenir des acteurs politiques, militants et associatifs autour des enjeux migratoires.

Enjeux migratoires aujourd'hui

Aujourd'hui encore, l'actualité migratoire belge et européenne nécessite que l'UPJB poursuive son travail d'éveil et de solidarité.

Cette actualité peut être déclinée en quatre points :

- 1) L'asile et les primo-arrivants : des milliers de personnes fuient quotidiennement la misère, la guerre, ou les persécutions et viennent demander l'asile en Belgique. Elles tentent ainsi d'obtenir une protection internationale via les mécanismes prévus par la Convention de Genève de 1951. Depuis les années 80, les gouvernements européens, dont le nôtre, ont durci leurs politiques d'accès au territoire, avec une interprétation de

plus en plus minimaliste de la Convention de Genève. Ladite « crise des réfugiés », à l'été 2015, leur a fourni le prétexte pour refuser de plus en plus souvent d'honorer leurs engagements internationaux et pour dénier la protection à des milliers d'exilés, qui continuent pourtant d'arriver sur le territoire européen dans des conditions de plus en plus périlleuses et meurtrières.

Au détricotage du droit d'asile s'ajoutent des mesures répressives visant explicitement les migrants et témoignant d'une violence croissante à leur égard : brutalités policières, contrôles au faciès, opération policière « Médusa » pour chasser les migrants qui tentent de parvenir en Angleterre, arrestations musclées, enfermements, expulsions forcées... On a vu jusqu'où cette violence d'État peut mener avec la mort, le 17 mai 2018, de Mawda Shawri, une petite Kurde de deux ans tuée par une balle de la police alors qu'elle fuyait avec ses parents vers l'Angleterre.

Dans un contexte de montée des populismes et de la xénophobie, ces dispositions migratoires répressives et coercitives sont justifiées et encouragées par des discours qui présentent les exilés - et les étrangers en général - comme une menace. On en oublierait presque que le droit d'asile et le respect de son application sont une des balises du droit international... A tel point que si l'un ou l'autre pouvoir régional ou communal apporte son soutien aux migrants et que Fedasil a pour mission d'accompagner les demandeurs d'asile, rien ne se passe sans l'exemple et l'impulsion des associations et groupes citoyens (Plateforme Citoyenne de Soutien aux réfugiés, Belgium Kitchen, Deux-euros-cinquante, Comité wallon de soutien aux sans-papiers et sans-abri...).

- 2) La régularisation des « sans-papiers » : on appelle « sans-papiers » les personnes qui ne peuvent pas, ou plus, se prévaloir des critères stricts de la Convention de Genève de 1951. Qu'il s'agisse de migrants dits « économiques » entrés « illégalement » sur le territoire, d'étudiants étrangers en fin de visa, ou d'anciens « demandeurs d'asile » aujourd'hui déboutés, tous sont enfermés dans cette catégorie abstraite et hétérogène de « sans-papiers ». A l'inverse des primo-arrivants, ils sont pour la plupart présents sur le territoire belge et européen depuis plusieurs années. Ils sont insérés dans la société, parlent les langues nationales, travaillent (la plupart du temps au noir) et leurs enfants sont scolarisés : la Belgique, c'est chez eux !

En dépit de cette « intégration » de fait, ils constituent une masse de citoyens de seconde zone, réduits à l'invisibilité sociale, sans droits politiques ni sociaux, exploités par leurs employeurs et les marchands de sommeil. Ils sont sans cesse à la merci d'un contrôle, d'une arrestation, d'une détention en centre fermé, ou d'une expulsion.

Pour la majeure partie de ces personnes, l'espoir d'obtenir un titre de séjour réside en l'organisation, par les pouvoirs publics, de campagnes de régularisation massives comme la Belgique en a connu en 1974, 1999 et 2009. Ces campagnes ont fait suite à de larges mobilisations, qui rassemblaient collectifs de « sans-papiers » en lutte et acteurs de la société civile (syndicats, militants, associations, avocats, intellectuels, artistes...).

Aujourd'hui, cette mobilisation est menée, entre autres, par les collectifs rassemblés au sein de la Coordination des sans-papiers de Belgique et des associations et organisations de la société civile réunies en une Plateforme associative de soutien aux sans-papiers. Le contexte politique belge et européen et le durcissement des politiques migratoires rendent la lutte pour la régularisation de plus en plus difficile, et la solidarité avec les personnes sans papiers encore plus nécessaire.

L'enjeu politique de la régularisation des « sans-papiers » est donc affaire d'égalité et de vivre ensemble.

- 3) Un troisième type d'enjeux, transversal aux deux premiers, concerne l'enfermement des migrants en centres fermés et leur expulsion forcée vers leur pays d'origine (ou un pays tiers¹). La politique migratoire belge s'est centrée sur l'obtention de « chiffres de retour », soit le nombre de personnes éloignées du territoire, qu'elles aient été refoulées avant d'y pénétrer, expulsées, ou qu'elles soient reparties « volontairement »². Depuis les années 90, la logique de l'enfermement est devenue la pierre angulaire des politiques anti-migratoires. D'un côté, son ombre plane comme une menace permanente sur les « sans-papiers » et les condamne à l'invisibilité sociale. De l'autre, elle contribue à criminaliser des personnes qui n'ont commis d'autre infraction que celle de ne pas avoir les « bons papiers ». Entretemps, les centres fermés se sont multipliés, les mesures pour augmenter leur capacité se succèdent, et des unités « spécialisées » (unités familiales, unités pour femmes) ont été créées à Steenokkerzeel et Holsbeek.

Ces centres restent des lieux au fonctionnement opaque, desquels la société civile est écartée, et où le contrôle parlementaire est limité. Ils sont des lieux qui favorisent les violences et les violations des droits des personnes qui y sont détenues, parfois pour des durées démesurées.

- 4) Enfin, prendre en compte l'enjeu migratoire dans toute sa complexité débouche inévitablement sur la prise en compte de ses aspects annexes, à commencer par celui du racisme, aujourd'hui exacerbé par des politiques migratoires criminalisant les personnes migrantes. Ces discriminations et stéréotypes à l'égard des primo-arrivants mettent également en lumière ceux qui frappent depuis longtemps les membres de notre société issus de migrations plus anciennes. Racismes d'État, « double peine », violences policières, criminalisation des migrations, criminalisation des solidarités, sont des phénomènes à la croisée des chemins des politiques migratoires. A ce titre, la commission « Migrations et Solidarités » travaillera le lien entre les luttes de

¹ En vertu du Règlement Dublin III qui délègue la responsabilité de l'examen de la demande d'asile d'un réfugié au premier pays par lequel il est entré sur le territoire de l'UE et où ses empreintes ont été enregistrées dans le fichier Eurodac.

² On parle communément de retour « volontaire » dès lors que la personne a fait appel et obtenu un soutien financier de la part de l'État. Un retour peut être dit « volontaire », même lorsque la personne a été soumise à de fortes incitations, voire des pressions, comme – à l'extrême – les retours « volontaires » qui s'organisent depuis les centres fermés (in analyse du CIRÉ, « Le retour volontaire en Belgique »). Outre ces pressions, cette volonté se confond souvent avec le désespoir de vivre depuis des années dans la précarité qui frappe les personnes sans papiers...

l'immigration, les luttes antiracistes et les luttes essentielles de mouvements décoloniaux, en partenariat avec la commission « sur le racisme en général et l'antisémitisme en particulier » de l'UPJB.

Position de l'UPJB, revendications et objectifs

On comprend dès lors que la migration, abordée dans ses aspects multiples et complexes, touche différentes catégories désignées (sans-papiers, demandeurs d'asile, réfugiés, mineurs étrangers non accompagnés, etc.), qui soulèvent des enjeux tant politiques (régularisation des « sans-papiers », respect du droit d'asile, lutte contre les dispositifs d'enfermement, ouverture des frontières...) qu'humanitaires (aide logistique, hébergement...).

L'UPJB ne fait pas de distinction de catégories ou de statuts et refuse de se prononcer sur qui est légitime sur le sol de la Belgique et qui ne l'est pas. Pour nous, une personne est une personne, indépendamment du fait qu'elle ait fui la guerre, les persécutions, ou la misère économique. Hiérarchiser les migrants en fonction d'une catégorie sociojuridique va à l'encontre de nos principes et de nos valeurs.

De la même manière, l'UPJB a toujours veillé à associer dans son soutien une perspective « politique » et une perspective « humanitaire ». Nous pensons que toutes les forces vives sont utiles à la construction et au renforcement d'une mobilisation qui vise l'égalité, la justice et l'émancipation pour tous.

L'UPJB ne s'estime pas légitime pour dresser un cahier de revendications qui lui soit propre. Nous pensons que nous devons être les relais des revendications émanant des acteurs de terrain impliqués au quotidien aux côtés des migrants en lutte, principalement :

- L'ouverture de voies sûres et légales d'immigration, pour rendre sa vocation initiale au droit d'asile
- La fermeture des centres fermés : on n'enferme personne pour des questions de papiers !
- L'arrêt des politiques d'expulsions forcées
- L'arrêt de la criminalisation des migrants et des initiatives de solidarité
- La régularisation permanente des personnes « sans-papiers » sous la supervision d'une commission indépendante, (à affiner après réexamen du bilan de la régularisation de 2009)
- ...

Les ambitions de la commission « Migrations et solidarités »

Face à la logique de la hiérarchisation raciste et xénophobe des appartenances, l'UPJB opposera toujours l'espoir, l'égalité et la justice.

Par la création d'une commission « Migrations et solidarités », l'UPJB entend continuer d'être un relais entre ses membres et les réseaux de solidarités engagés sur ces différents enjeux migratoires.

En interne, la commission se propose d'organiser à échéances régulières et/ou sur demande de membres de l'UPJB, des activités de formation, de sensibilisation et de solidarité autour de cette question centrale du devenir de nos sociétés. Dans une problématique souvent obscurcie par un traitement médiatique expéditif ou sensationnaliste, la commission veillera à apporter une information précise et nuancée. Convaincue que les « étrangers », quel que soit le motif qui a présidé à leur migration, constituent non pas une menace globale, mais un facteur d'enrichissement de nos manières d'être au monde et de le comprendre, la commission s'attèlera également à promouvoir les manifestations culturelles portées par les acteurs migrants et leurs soutiens : arts plastiques, musique, théâtre, ateliers d'écriture collective...

En externe, l'UPJB continuera de participer et d'appuyer les luttes des « sans-papiers », des migrants, des citoyens et des organisations engagées dans des actions de sensibilisation et de solidarité. La Commission « Migrations et solidarités » sera ainsi le lien entre l'UPJB et les acteurs associatifs et militants engagés sur ces questions. Elle contribuera également à alerter et sensibiliser le monde politique à tous les niveaux de pouvoir sur les questions liées aux politiques migratoires et aux violences et discriminations qui leur sont connexes.

La Commission « Migrations et solidarités » se propose ainsi de poursuivre et d'approfondir l'engagement fondateur de l'UPJB envers les personnes immigrées, pour le respect des droits fondamentaux de toutes et tous.

« Ce que j'oppose à l'individu, c'est la personne, au sens où chacun de nous est intimement lié au destin des autres : ma liberté ne finit pas où commence la vôtre, mais existe sous condition de la vôtre ». Miguel Benasayag, philosophe, psychanalyste.